



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 30 mai 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'définissant les modalités, la méthodologie générale et le modèle de rapport des missions portant sur l'appréciation de l'aptitude pédagogique d'un membre du personnel de l'équipe éducative ou d'un enseignant telles que visées aux articles 4, § 4, 5, §§ 6 et 7[,] ou 6, § 3[,] du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection, ainsi que des missions portant sur l'appréciation de l'aptitude professionnelle d'un membre du personnel technique des centres PMS telles que visées à l'article 7, § 4, du même décret', portant le numéro 73.729/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 29 juin 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.